

## Garderie périscolaire année 2024-25

Matin (7h30-8h20) / Midi (11h30-12h15 / 13h00-13h20) / Soir (16h30-18h00)

NOM Prénom de l'enfant / \_\_\_\_\_ /

Adresse email / \_\_\_\_\_ /

Fiche à rendre avant le **premier jour de présence de l'enfant**

- Mon enfant est susceptible de participer à une garderie périscolaire (matin ou soir)
- Mon enfant est susceptible de participer à la garderie du midi
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes et conditions

Informations complémentaires : \_\_\_\_\_

---

- A NOTER** \* les journées seront facturées par la Commune (chaque mois)  
\* Depuis le 10/04/2017, modulation des tarifs en fonction des ressources des familles  
( produire attestation CAF si le quotient familial est inférieur à 630)  
\* Tarifs et règlement intérieur consultable sur le site internet [www.lumes.fr](http://www.lumes.fr), rubriques :

*Vivre à Lumes > Cantine, garderie & accueil de loisirs > Garderie périscolaire*